



IFFP

INSTITUT FÉDÉRAL DES
HAUTES ÉTUDES EN
FORMATION PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*

**ECHANGES
D'EXPÉRIENCES
ORGANISÉS PENDANT
LA PREMIÈRE VOLÉE DE
FORMATION**

Description de l'offre

**MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE INITIALE**

Mise en œuvre de la formation professionnelle initiale

Prescriptions sur la formation	Ordonnance sur la formation		Plan de formation
Planification de la mise en œuvre	Concept d'information et de formation (CIF)		
	Séance d'information		
Documents de mise en œuvre pour les lieux de formation	Entreprises formatrices	Cours interentreprises	Écoles professionnelles
	Programme de formation pour les entreprises formatrices	Programme de formation pour les cours interentreprises	Plan d'études pour les écoles professionnelles
	Dossier de formation		Plans d'enseignement
Dossier de prestations	Rapport de formation	Contrôle de compétence	Bulletin de notes
Documents de mise en œuvre de la procédure de qualification (PQ)	PQ avec examen final		
	Dispositions d'exécution relatives à la PQ avec examen final		
	Documents d'examen		
	Instruments d'évaluation		
Offre pour responsables de la formation professionnelle	Échanges d'expérience	Formation des EXP	

Vue d'ensemble de l'offre

Echanges d'expériences organisés pendant la première volée de formation - Offre	Prestations / Délimitations	Groupes cibles	Durée de la prestation de l'IFFP
Soutien dans l'organisation et le déroulement des échanges d'expériences par année d'apprentissage ; ces rencontres permettent aux personnes impliquées dans la formation de s'échanger sur leurs expériences et de collaborer.	• Conseil dans la planification et la préparation des rencontres • Animation des rencontres • Evaluation des résultats	• OrTra déléguée, resp. CSDPQ	2 jours de travail par année d'apprentissage

Description détaillée de l'offre

La mise en œuvre d'une nouvelle profession ou d'une profession révisée constitue en règle générale un défi pour toutes les personnes concernées. Les nouveautés sont appliquées en continu, ce qui signifie que certain-e-s apprenti-e-s sont formé-e-s selon la nouvelle profession ou la version révisée de la profession alors que ceux qui ont débuté leur apprentissage avant sont encore formé-e-s selon l'ancien système. Cette situation est exigeante pour les responsables de la formation professionnelle ainsi que pour les organes responsables et les prestataires de la formation. Selon l'état d'avancement des travaux, des documents de mise en œuvre doivent être élaborés en parallèle de la première volée et la procédure de qualification doit également être préparée. Les nouveaux documents de mise en œuvre doivent être appliqués ; selon l'importance de la révision, les responsables de la formation professionnelle doivent plus ou moins adapter leur pratique ainsi que la formation aux nouvelles exigences.

Afin de soutenir au mieux la mise en œuvre et de veiller à ce que les nouvelles dispositions soient bien appliquées, il est recommandé d'organiser des échanges d'expériences réguliers au cours de la première volée de formation. Il est possible de profiter de manifestations déjà existantes, telles que les journées pour les formateurs et formatrices, les assemblées générales des OrTra, etc., ou d'organiser des rencontres spéciales à cet effet. Dans l'idéal, ces rencontres ont lieu une fois par année d'apprentissage dans un centre de formation ou dans une école professionnelle. Elles sont organisées par l'OrTra ou par la CSDPQ ; les thèmes et les objectifs sont adaptés aux besoins de la profession. Les rencontres sont axées sur le transfert de savoir-faire, sur l'échange d'information, sur l'évaluation des expériences et le cas

échéant, sur l'adaptation des documents de mise en œuvre. Elles peuvent être organisées pour chaque lieu de formation ou de manière commune aux trois lieux de formation.

L'IFFP soutient l'OrTra, resp. la CSDPQ, lors de l'organisation, du déroulement et de l'évaluation de ces rencontres.

Avantages

Les rencontres visent à permettre l'échange d'expériences par lieu de formation et/ou entre plusieurs lieux de formation, l'adaptation et le développement des documents de mise en œuvre ainsi que l'échange d'information. Les responsables de la formation professionnelle sont soutenus dans la mise en œuvre de la nouvelle profession ou de la profession révisée, ainsi la qualité de la formation est assurée. Des rencontres organisées chaque année favorisent la mise en place d'un réseau solide et encouragent la confiance et la collaboration.

Critères de qualité

En fournissant cette prestation, nous nous basons sur les critères de qualité suivants :

- **Les rencontres sont préparées de manière à permettre aux participant-e-s d'exprimer leur avis librement et à encourager le travail constructif.**
Les expériences pratiques des responsables de la formation professionnelle des trois lieux de formation sont rassemblées ; les critiques sont traitées avec considération et des recherches de solutions aux problèmes qui se posent sont faites. Les améliorations sont esquissées, des formes possibles de collaboration sont définies.
- **Les rencontres sont initiées par la CSDPQ ou par les responsables du côté de l'OrTra.**
Dans l'idéal, les échanges d'expériences sont planifiés dans le CIF (concept d'information et de formation). Si certaines écoles font part de leur intérêt pour un échange d'expériences, la CSDPQ ou l'OrTra est informée.
- **Les rencontres sont coordonnées au niveau national, mais conçues et organisées au niveau régional.**
La planification et l'organisation des échanges d'expériences au niveau national dépendent de la taille de la profession et d'autres conditions inhérentes à la profession. Il peut s'avérer utile de planifier les rencontres de telle sorte à pouvoir les organiser dans les différentes régions moyennant quelques adaptations. Si les rencontres n'ont lieu que dans une seule région, la CSDPQ doit être informée avant et après les rencontres. Les modalités d'organisation dépendent toujours de l'objectif visé. Les échanges d'expériences sont axés sur les prochaines étapes de la mise en œuvre.
- **Les rencontres sont animées de manière compétente et les résultats sont communiqués.**
Les rencontres sont animées de telle manière que les questions, les conclusions et les préoccupations des participant-e-s soient prises en compte et puissent être intégrées dans la formation. Les résultats sont communiqués de manière adéquate, afin de pouvoir être compris aussi par les personnes qui n'auraient pas pu participer. Les questions non clarifiées sont transmises aux instances compétentes ; les conclusions sur la manière dont les filières de formation peuvent être développées sont transmises à la CSDPQ.

Conditions cadres

Conditions préalables

Les échanges d'expériences sont planifiés et organisés en collaboration avec la CSDPQ ou avec l'OrTra.

Forme et durée

Dans l'idéal, une rencontre nationale a lieu par année d'apprentissage ; selon les conditions et la taille de la profession, il est toutefois possible d'en organiser une par région (linguistique). L'offre de l'IFFP est structurée en trois phases : planification de la séance, réalisation et suivi.

L'IFFP dispose, à cet effet, de deux jours de travail financés par la Confédération au maximum par année d'apprentissage.

Indications supplémentaires / déroulement

Planification et préparation

Comme déjà indiqué plus haut, les échanges d'expériences sont, dans l'idéal, déjà planifiés dans le CIF. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent être planifiés et organisés ultérieurement. Il est important que les rencontres soient conçues sur mandat de la CSDPQ ou de l'OrTra. Si une seule école professionnelle ou une seule région souhaite organiser un échange d'expériences et s'adresse pour cela à l'IFFP, l'OrTra en est informée. S'il s'agit pour l'école de planifier sa formation plus en détail ou si elle souhaite avoir des échanges avec d'autres écoles qui forment dans la même profession, l'offre « Elaboration des plans d'enseignement » lui sera proposée.

Les échanges d'expériences sont de préférence planifiés au niveau national. Ils peuvent être organisés au niveau régional selon la taille de la profession et les objectifs que vise la rencontre.

Les objectifs et les thèmes suivants sont envisageables :

- approfondir la collaboration/coordination entre les trois lieux de formation
- réunir et échanger les expériences faites par lieu de formation (y compris les documents de mise en œuvre)
- prendre note des questions et des préoccupations des responsables de la formation professionnelle (d'un seul ou de tous les lieux de formation) ; apporter des réponses et esquisser des solutions

- rassembler les expériences des apprenti-e-s ; obtenir un aperçu des processus d'apprentissage et des résultats
- présenter des projets réussis / des exemples de bonnes pratiques
- Autres thèmes possibles : perception de la profession, développement de la profession

Les objectifs déterminent la suite du déroulement concernant la composition du groupe, le programme, les intervenant-e-s, la date et le lieu de la rencontre, etc.

Le financement de ces rencontres incombe à l'OrTra ; l'IFFP dispose à cet effet de deux jours de travail financés par la Confédération par année d'apprentissage. Le/La responsable de projet de l'IFFP décide, en fonction des ressources disponibles, si il/elle participe à la planification et à l'évaluation ainsi qu'à la rencontre.

Projets de référence

Calorifugeur-tôlier/Calorifugeuse-tôlière CFC : Echanges d'expériences à l'échelle régionale portant sur la tenue du dossier de formation, la mise en œuvre du plan de formation en entreprise et la qualité des CIE.

Mandante : ISOLSUISSE, 2017

Esthéticienne/Esthéticien CFC : Echange d'expériences à l'échelle nationale portant sur la mise en œuvre du plan de formation dans les trois lieux de formation.

Mandante : Schweizerischer Fachverband für Kosmetik SFK, 2016

Déroulement et évaluation des échanges d'expériences

Si le/la responsable de projet de l'IFFP participe à la rencontre, il/elle anime certaines parties et aide à consolider les résultats. Les rencontres ne sont vraiment utiles que si les résultats sont présentés sous la forme d'un procès-verbal de séance ou d'un rapport et mis à la disposition de la CSDPQ. Les étapes suivantes sont discutées au sein de la CSDPQ et soumises par cette dernière à l'OrTra pour approbation.

Contact

Jean-Pierre Perdrizat

Responsable national du Centre pour le développement des métiers

Téléphone +41 58 458 22 53

zfb@iffp.swiss

Rolf Felser

Responsable de domaine

Téléphone +41 58 458 28 69